

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°12/2023

des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 mars 2023

Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

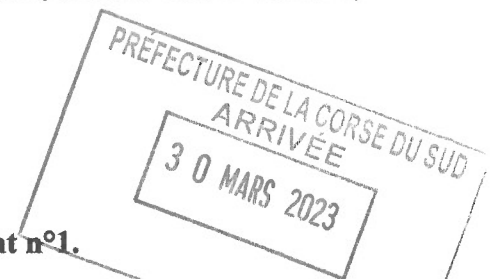
Objet : Restauration du four quartier Custaredda. Avenant n°1.

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 28 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé d'attribuer les travaux de restauration du four quartier Custaredda et des abords, à la société PADOVANI pour un montant de 28 847 euros HT (31 731,70 euros TTC).

Au cours des travaux, nous nous sommes aperçus qu'il serait judicieux de remplacer le sol prévu en stabilisé à la chaux autour du four par un sol en calade traditionnelle afin de faciliter l'entretien ultérieur.

Un devis a été demandé à la société PADOVANI. Celui-ci s'élève à 4708,80 euros HT (5179,68 euros TTC), auquel il faut enlever 612 euros HT (673,20 euros TTC) pour le stabilisé à la chaux, soit un surcout de 4096,80 euros (4506,48 euros TTC).

Le nouveau montant du marché de travaux s'élèverait à 32 943,80 euros HT (36 238,18 euros TTC), et le coût total de cette restauration à 32 943,80 euros (travaux), plus 3836 euros de maîtrise d'œuvre, soit 36 779,80 euros HT (40 841,38 euros TTC).



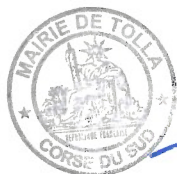
Objet : Restauration du four quartier Custaredda. Avenant n°1.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de faire un sol en calade traditionnelle qui engendre un surcout de 4096,80 euros HT (4506,48 euros TTC).

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer l'avenant de ce marché et toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

